

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le 05/05/2025

ID : 083-218301208-20250505-DM045052025-AU



DECISION MUNICIPALE N° 045/05/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Considérant la volonté de la Commune de réaliser un jardin d'enfants comprenant 2 aires de jeux distinctes, adaptées aux tout-petits et aux plus grands ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant de 200.000 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Assistance à maîtrise d'ouvrage.....	9.840,00 €	Subvention Conseil Départemental.....	200.000,00 €
Travaux.....	244.723,90 €	Fonds propres.....	54.563,90 €
TOTAL HT :	254.563,90 €	TOTAL HT :	254.563,90 €

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 5 mai 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB